

AVIS PUBLIC BIENS ALIÉNÉS

Conformément à l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné que les biens suivants ont été aliénés par la Ville de Saint-Hyacinthe :

TRANSACTION	BIENS	PRIX
Vente à la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains Le 2 mars 2023	Équipements destinés à la protection respiratoire soit : - 12 appareils respiratoires de maque Honey Well, modèle TITAN, et ses accessoires;	14 371,88 \$
	- 24 cylindres d'air respirable.	

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 mars 2023.

Crystel Poirier, LL.L, OMA Greffière